

Mai - Juin 2007

TRAÇABILITE SOCIALE

Le **22 juin** prochain, l'UGICA-CFTC organise, en partenariat avec l'Union Départementale des Hauts de Seine, un **forum**, de 9 h 00 à 13 h 30, suivi d'un buffet, au Palais des Congrès de Puteaux (92). Ce forum s'adresse aux cadres et assimilés d'Ile de France. Il vous permettra d'approfondir votre réflexion sur la **Traçabilité Sociale**.

Inscrivez-vous rapidement !

Nous restons bien entendu à votre disposition pour de plus amples informations. Contactez le secrétariat de l'UGICA-CFTC au :

01 44 52 49 82 ou sbartoszek@cftc.fr

REDUCTION D'EFFECTIFS CHEZ PSA

Le 9 mai 2007 s'est tenu une réunion extraordinaire du CCE du groupe, à laquelle assistait Franck DON, délégué syndical central CFTC. La direction y a annoncé un plan « de redéploiement des emplois et des compétences de la division automobile en France », qui conduira à une réduction des effectifs de 4 800 personnes cette année, majoritairement des cols blancs (1 800 ETAM et 1 200 Cadres). En effet, ce plan de réduction des effectifs ne concernera pas la main d'œuvre de production.

Néanmoins, selon notre DSC « si les choses se passent comme elles nous ont été présentées, nous sommes soulagés ». Il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un plan de sauvegarde de l'emploi (plan social) mais d'un dispositif d'adaptation des effectifs issu de l'accord sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). De plus, le DRH du groupe a assuré les représentants syndicaux d'une prolongation de ce plan si l'objectif n'était pas

atteint en fin d'année et qu'aucun PSE ne serait donc mis en œuvre.

Succinctement, les principales mesures de ce plan vont consister à ne pas remplacer les départs en retraite et les départs volontaires et à aider les salariés souhaitant effectuer une mobilité interne ou externe, notamment par le biais d'incitations financières ou d'aides personnalisées : aides aux projets personnels, majorations de l'indemnité de départ volontaire à la retraite, primes au passage à temps partiel...

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Les conseils d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC se sont réunis respectivement les 8 et 9 mars 2007, en vue de statuer sur l'augmentation des valeurs de point de retraite complémentaire. Une augmentation de 1,71% a été entérinée, à effet du 1^{er} avril 2007. La valeur de point pour les retraités cadres (AGIRC) est donc portée à 0,4073 euros.

Par ailleurs, le prix d'achat du point retraite, dit « salaire de référence », augmente de 3,7% pour les cadres en activité, soit 4,7125 euros pour l'AGIRC.

Notons que ces augmentations ont été décidées en application des dispositions de l'accord du 13 novembre 2003 sur les retraites complémentaires. Ce dernier prévoit que le salaire de référence servant au calcul et à l'inscription du nombre de points sera fixé, jusqu'à l'exercice 2008 inclus, en prenant en compte l'évolution du salaire moyen constaté au cours de chaque exercice. D'autre part, la valeur de service du point retraite complémentaire servant au calcul des allocations évoluera pour sa part comme



L'évolution annuelle moyenne des prix hors tabac.

L'impact de ces décisions est conséquent puisque 11 millions de retraités sont concernés, dont 2,1 millions de cadres. Au niveau des cotisants, 3,6 millions de cadres en activité sont concernés par cette augmentation.

APPEL A CANDIDATURE

L'AGIRA Retraite des cadres renouvelle son Conseil d'Administration et ses délégués à l'Assemblée Générale. L'UGICA-CFTC doit présenter une liste pour le **17 septembre 2007**. Le nombre de sièges à pourvoir est de 15 pour le conseil d'administration et de 40 pour l'Assemblée Générale.

L'UGICA recherche également des candidats en vue de l'élection du conseil d'administration de la nouvelle caisse **IRICASA** issue de la fusion de la **CIRICA** et de l'**IRCASA**. Le nombre de siège à pourvoir est de 15 et le dépôt des listes est le **12 juillet 2007**.

Si vous appartenez à l'une de ces caisses et que vous souhaitez faire acte de candidature sur les listes présentées par l'UGICA-CFTC, nous vous invitons à prendre contact avec Habiba Boussas au :

01 44 52 49 77 ou hboussas@cftc.fr

CUMUL EMPLOI - RETRAITE

Le retraité souhaitant reprendre une activité salariée peut cumuler ses revenus professionnels et ses retraites de base et complémentaire, dans certaines limites.

En AGIRC-ARRCO, le service de l'allocation est maintenu, si la somme des revenus issus de cette reprise d'activité et des pensions et allocations de retraite perçues reste inférieure :

- soit au montant égal à 160 % du SMIC,
- soit au dernier salaire normal d'activité,
- soit au salaire moyen des dix dernières années d'activité,

l'activité s'entendant comme étant celle qui a donné lieu à versement de cotisations AGIRC et/ou ARRCO.

A contrario, si la somme susvisée excède ces trois limites, l'allocation de retraite complémentaire est suspendue.

FORMATION SYNDICALE

L'UGICA vous présente le calendrier de ses formations pour l'année 2007 :

- « *Gérer l'évolution du contrat de travail avec son employeur* ». Organisée en partenariat avec la région Provence Alpes Côte d'Azur, ce stage s'adresse aux adhérents de l'encadrement titulaires de mandats. D'une durée de deux jours, la session aura lieu du 18 au 19 juin 2007 à Marseille. Seront ainsi développées les problématiques de formation, du contrat de travail, de modification de celui-ci ainsi que de ses effets postérieurs à la rupture.

- « *Formation professionnelle continue : déclinaison de l'accord et de la loi sur la FPC* ». Organisée en partenariat avec la région Bourgogne, ce stage s'adresse aux adhérents et militants de l'encadrement. La session se déroulera du 19 au 21 septembre 2007 à Dijon. L'objectif de cette formation est d'expliquer le contenu de la loi et de l'accord national, ainsi que le rôle des IRP.

- « *Les pathologies professionnelles chez les cadres, et leurs conséquences sur le contrat de travail* ». Cette formation juridique est destinée aux conseillers prud'hommes de l'encadrement et se déroulera à Paris du 2 au 3 octobre 2007.

- « *Le rôle des cadres dans la construction européenne* ». Les adhérents de l'encadrement se rencontreront du 5 au 7 novembre à Paris. Il leur sera démontré l'utilité de l'encadrement dans le dialogue social européen.

- « *Formation professionnelle continue : lien entre parcours professionnel et GPEC* ». Cette session se déroulera à Paris du 20 au 21 novembre 2007. Elle s'adresse aux adhérents cadres titulaires de mandats en lien avec la FPC et/ou négociateurs GPEC.

- « *Les nouveaux défis des cadres* ». Cette formation s'adresse aux adhérents de l'encadrement. La session aura lieu au 2^{ème} semestre à Paris.

Pour obtenir une information complémentaire ou pour vous inscrire, prenez contact avec le secrétariat de l'UGICA-CFTC au 01 44 52 49 82 ou sbartoszek@cftc.fr

« La lettre des cadres » n°70

Imprimée par l'UGICA - CFTC

Supplément bimestriel de la revue CADRES CFTC n°108

13, rue des Écluses Saint-Martin

75483 Paris Cedex 10

Tél. : 01 44 52 49 82 - Fax : 01 44 52 49 94

Courriel : ugica@cftc.fr

CPPAP n° 1007 S 06214

Directeur de la publication : Isabelle Sancerni

Rédacteur concepteur : Roger-Pol Cottureau